

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2025/016**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 023-200085314-20250409-D2025016-BF



SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYÈRE

Nombre de	<u>Présents :</u>
Conseillers en	Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Élodie.
exercice : 17	PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Présents : 15	MM. ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender COUCAUD
Représentés : 0	Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel. PETIT-
Votants : 15	COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Abst. : 0	<u>Excusés :</u> ROYERE Julie.
Exprimés : 15	<u>Absente :</u> LEGRAND Coline
Oui : 15	<u>Pouvoirs :</u>
Non : 0	Secrétaire de séance : M. SCAFONE Dominique

OBJET : Vote du Budget primitif 2025 – Budget assainissement 18904

Date d'envoi du budget primitif aux membres : 28 mars 2025

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans sa séance du 26 mars 2025 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	28 652,01
012	CHARGES de PERSONNEL	9 000,00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	2 600,00
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	1 000,00
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANTE	41 252,01
66	CHARGES FINANCIERES	2 950,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	3 266,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	49 468,01
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	
042	OPERATIONS d'ORDRE	39 251,45
	TOTAL	88 719,46
	TOTAL DES DEPENSES	88 719,46

RECETTES		
013	ATTENUATIONS de CHARGES	
70	PRODUITS des SERVICES	40 770,00
73	IMPOTS et TAXES	
74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	
75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL RECETTES de GESTION COURANTE	40 770,00
76	PRODUITS FINANCIERS	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL RECETTES REELLES	40 770,00
042	OPERATIONS d'ORDRE	8 964,00
	TOTAL	49 734,00
002	EXCEDENT REPORTE n-1	38 985,46
	TOTAL des RECETTES	88 719,46

Section d'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

RECETTES S'LO

ID: 023-200085314-20250409-D2025016-BF

DEPENSES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 003,50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 000,00
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	43 003,50
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	17 488,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
020	DEPENSES IMPREVUES	
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	17 488,00
040	OPERATIONS d'ORDRE	8 964,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL	69 455,50
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	
	TOTAL DES DEPENSES	69 455,50
	RESTES à REALISER en DEPENSES	
	TOTAL en DEPENSES	69 455,50

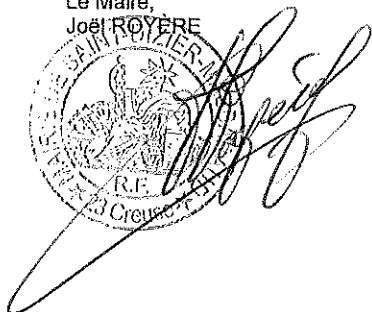
13	SUBVENTIONS d'INV	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES	
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	0,00
021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEMENT	
040	OPERATIONS d'ORDRE	39 251,45
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL	39 251,45
001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	210 176,74
	TOTAL des RECETTES	249 428,19
	RESTE à REALISER en RECETTES	
	TOTAL en RECETTES	249 428,19

Budget proposé en suréquilibre de :

179 972,69

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve à l'unanimité des présents, le budget 2025, tel que présenté ci-dessus.

Le Maire,
Joël ROYÈRE



La secrétaire de séance,
Dominique SCAFONE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr